

**Dispositif : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou stages (Baccalauréat professionnel, CAP, Mention complémentaire, baccalauréat technologique Hôtellerie-Restauration)
DANS UN PAYS LIMITROPHE DE LA REGION GRAND EST
(ALLEMAGNE, LUXEMBOURG, BELGIQUE, SUISSE)**


Dans tous les cas de figure, même sans demande d'aide financière, au plus tard à la fin du stage, **les données concernant chaque élève devront être saisies** à l'adresse suivante :

<http://ppe.orion.education.fr/strasbourg/itw/answer/s/nn27kxfi8e/k/oevxn4y23d>

Aucun remboursement ne sera effectué sans inscription en ligne préalable.

Cette inscription sur « Orion » permet la délivrance du certificat Euregio pour les élèves ayant accompli leur PFMP dans le Rhin Supérieur et d'avoir une visibilité des mobilités effectuées en dehors du territoire national.

DUREE DE LA PFMP	MODALITES ET PROCEDURES
1 à 2 semaines (uniquement en régions germanophones)	<p>Financement : Fonds commun État / Région Grand Est / Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin</p> <p>Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Hébergement : 150€ par semaine</p> <p>Déplacement : 1 déplacement A/R sur justificatif</p> <p>Remarque : Si durant sa PFMP l'élève n'est pas hébergé sur place et effectue des A/R quotidiens, remboursement des frais dans la limite de 100€ par semaine sur justificatifs.</p> <p>Procédure dont modalité d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisie des données sur l'enquête « Orion » en ligne, au plus tard à la fin de la PFMP ou du stage 2. À l'issue du stage, envoi à la DARILV (ce.maeri@ac-strasbourg.fr) de l'état de liquidation et des pièces justificatives 3. Versement de la subvention à l'établissement, sur état de liquidation des dépenses transmis à la DARILV
3 à 8 semaines	<p>Financement : Région Grand Est et OFAJ (pour l'Allemagne)</p> <p>Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Financement par la Région Grand Est :</p> <p>150 euros / semaine à hauteur des sommes engagées pour l'hébergement, la restauration et les déplacements (montant maximum, selon les autres aides financières obtenues). La moitié de cette somme est prévue si l'élève est logé.</p> <p>Procédure à suivre par l'établissement dont modalités d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Saisir des données sur l'enquête en ligne « Orion » 2. Remplir le dossier de demande joint ou téléchargeable sur le site de la Région (https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens) 3. Faire parvenir la demande à la Région (cf. adresse sur le dossier) avant le début de la période de stage 4. Un accord de principe est envoyé par mail à l'établissement en attendant l'attribution définitive suite à l'avis de la commission (4 à 5 commissions/an) 5. Après la période de stage, envoyer à la Région les attestations de présence des lycéens dans les entreprises mentionnant les dates de début et de fin de stage et les états de dépenses réelles en termes de transport, d'hébergement et de restauration 6. Le montant de l'aide est versé à l'établissement à réception de ces documents. <p>Remarque importante :</p> <p>Seules deux demandes d'une PFMP de 3 à 8 semaines sur l'ensemble de la formation peuvent être financées par la Région. La DARILV, via le fonds commun, le cas échéant en complément de l'OFAJ, peut intervenir pour les élèves souhaitant accomplir plus de deux PFMP en pays</p>

	<p>germanophones. Cette aide fera l'objet d'une demande spécifique par courriel à la DARILV (ce.maeri@ac-strasbourg.fr) et ne pourra être attribuée que si des copies des précédentes demandes Région et de la demande OFAJ sont jointes à la sollicitation d'un financement par la DARILV.</p> <p>Financement OFAJ (uniquement pour l'Allemagne) : Echéancier : Demande à effectuer au moins 4 semaines en amont de la PFMP</p> <p>Durée minimale : 4 semaines (3 semaines pour les jeunes en contrat d'apprentissage) Forfait frais de voyage + bourse de 300 à 900 € selon la durée : 4-5 semaines : 300 € / 6-7 semaines : 450 € / 8-9 semaines : 600 € / 10-11 semaines : 750 € / 12 semaines : 900 € La bourse OFAJ peut être cumulée avec l'aide de la Région Grand Est. Lorsque le stagiaire est nourri et logé gratuitement par son employeur, la moitié du forfait peut être accordée, sauf si le stagiaire perçoit une aide de la Région Grand Est. L'ensemble des aides et gratifications ne peut excéder 1000€ par mois.</p>
<p>3 à 8 semaines</p>	<p> Les PFMP ou stages avec aller et retour dans la journée ne peuvent pas recevoir de bourse OFAJ. En revanche, il y a une prise en charge des frais de transport aller et retour entre l'établissement et le lieu de stage à hauteur de 0,24€/km.</p> <p>Procédure à suivre par l'établissement dont modalité d'inscription :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'établissement complète la demande de subvention OFAJ avec les pièces jointes (CV des stagiaires, conventions de stage, RIB des stagiaires, déclaration JAMO, tableau récapitulatif) et les envoie directement à l'OFAJ, au plus tard 4 semaines avant le début du stage. Ces documents sont à envoyer en version PAPIER (cf. dossier OFAJ joint). 2. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. La réponse est envoyée à l'établissement par voie postale. 3. Au plus tard 1 mois après la fin de la PFMP, l'établissement complète le décompte d'utilisation OFAJ et envoie pour chaque stagiaire, le certificat de stage, l'attestation OFAJ et le rapport de stage (cf. dossier OFAJ joint). 4. Le versement de la bourse intervient après réception et vérification de tous les justificatifs. Il est versé sur le compte de la famille du jeune ou de l'établissement en fonction de qui a avancé les frais. <p>Informations complémentaires sur les financements OFAJ : https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pendant-la-formation-professionnelle-technologique-bts.html Aide au calcul de la subvention OFAJ : https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html</p>

Contact : Cécile Reinbolt

Inspectrice de l'Éducation nationale
 Enseignement général
 Lettres-allemand
 Tel : 06 12 28 46 89
 Mail : Cecile.Reinbolt@ac-strasbourg.fr